

## **Zones humides du Gers** **Première approche et caractérisation botanique**

Par Jérôme SEGONDS & Claire LEMOUZY  
(Association Botanique Gersoise)

*67, Avenue de Verdun  
32 600 L'Isle Jourdain*

### **Introduction**

Le département du Gers n'est pas connu pour ses zones humides. Il n'a bien sûr aucune zone littorale, n'est qu'à peine concerné par le fleuve Adour qui passe en limite départementale, et ne possède aucune grande zone de marais ou pièce d'eau naturelle.

Pourtant, historiquement, de grandes zones marécageuses et tourbeuses se développaient dans l'Armagnac à la limite des Landes. DUPUY, dans sa florule du Gers (1868), y citait de nombreux taxons de tourbières et autres bas-marais. Mais ces secteurs ont depuis longtemps été « assainis », drainés et les « zones humides » n'y sont plus que relictuelles, dispersées, le plus souvent fortement dégradées et en situation de sursis.

Mais s'il est dépourvu de « grandes » zones humides, le Gers n'en possède pas moins quelques unes, de taille plus modeste, réparties un peu partout dans le département.

Les étangs et landes humides de l'Armagnac sont encore riches d'une flore originale, malgré la pression anthropique (drainage, intensification agricole, pollution...).

Le complexe alluvial de l'Adour (ripisylves, bancs de graviers, gravières) accueille une flore riche et diversifiée même si de nombreuses plantes exotiques et adventices viennent concurrencer certaines espèces patrimoniales.

Les vases et zones exondées des nombreux lacs collinaires du département accueillent de façon éphémère des peuplements végétaux originaux.

Les mares de l'Astarac (et plus largement du département) réservent également quelques surprises botaniques.

Enfin, les dernières prairies humides qui subsistent dans les plaines inondables des différentes rivières du département, souvent très anciennes, offrent encore une belle diversité végétale.

Bien entendu toutes ces zones sont extrêmement fragiles et menacées.

Nous allons essayer ici de dresser un premier tableau descriptif sous l'angle botanique de ces zones humides en présentant d'une part les espèces végétales patrimoniales que l'on y rencontre et d'autre part les types de formations végétales qui les constituent.

### **Les espèces patrimoniales des zones humides du Gers**

Nous avons extrait ci-dessous les taxons présentant à la fois les conditions suivantes :

- taxons caractéristiques ou dont l'habitat principal est un milieu humide
- taxons ayant fait, à notre connaissance, l'objet d'observations récentes dans le département (> 1990)
- taxons présentant un statut de protection ou inscrit sur une liste patrimoniale (secteur plaine de Midi-Pyrénées / espèces déterminantes pour la ré-actualisation des ZNIEFF et/ou liste rouge régionale provisoire).

Famille	Taxon	Habitats préférentiels		Statuts
Alliaceae	<i>Narcissus tazetta</i> L.	Prairies humides		PL-Det
Apiaceae	<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich	Prairies humides		PL-Det
Apiaceae	<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb.	Prairies humides		PL-Det
Apiaceae	<i>Carum verticillatum</i> (L.) Koch	Prairies tourbeuses		PL-Det
Araliaceae	<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	Zones tourbeuses	<b>P32</b>	PL-LR PL-Det
Asparagaceae	<i>Bellevia romana</i> (L.) Rchb.	Prairies humides	<b>PN</b>	PL-Det
Asteraceae	<i>Bidens cernua</i> L.	Zones riveraines de l'Adour		PL-Det
Asteraceae	<i>Taraxacum palustre</i> (Lyons) Symons	Mares temporaires		PL-Det
Campanulaceae	<i>Lobelia urens</i> L.	Landes humides		PL-Det
Campanulaceae	<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Rchb.	Zones tourbeuses, ornières		PL-Det
Caryophyllaceae	<i>Stellaria alsine</i> Grimm	Prairies tourbeuses		PL-Det
Cyperaceae	<i>Carex echinata</i> Murray	Zones tourbeuses		PL-LR PL-Det
Cyperaceae	<i>Carex punctata</i> Gaudin	Prairies humides	<b>PMP</b>	
Cyperaceae	<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe	Prairies tourbeuses	<b>P32</b>	PL-LR PL-Det
Cyperaceae	<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla	Fossés et plaines inondables		PL-Det
Cyperaceae	<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla	Bordures de plans d'eau		PL-Det
Cyperaceae	<i>Schoenoplectus mucronatus</i> (L.) Palla	Bordures de plans d'eau	<b>PMP</b>	PL-LR PL-Det
Ericaceae	<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L.	Landes humides de l'Armagnac		PL-Det
Ericaceae	<i>Erica tetralix</i> L.	Landes humides de l'Armagnac		PL-Det
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia villosa</i> Waldst. & Kit. ex Willd.	Fossés et plaines inondables		PL-Det
Fabaceae	<i>Lotus maritimus</i> L.	Pelouses humides		PL-Det

Gentianaceae	<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre	Zones tourbeuses, ornières	<b>PMP</b>	PL-LR PL-Det
Juncaceae	<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill.	Vases et zones exondées		PL-Det
Lamiaceae	<i>Stachys palustris</i> L. subsp. <i>palustris</i>	Bordures de plans d'eau		PL-Det
Lamiaceae	<i>Scutellaria minor</i> Huds.	Zones tourbeuses, ornières	<b>P32</b>	PL-LR PL-Det
Lentibulariaceae	<i>Utricularia vulgaris</i> L. <sup>1</sup>	Mares tourbeuses, petits plans d'eau de l'Armagnac	<b>PMP</b>	PL-LR PL-Det
Lentibulariaceae	<i>Pinguicula lusitanica</i> L.	Zones tourbeuses, ornières	<b>PMP</b>	PL-LR PL-Det
Liliaceae	<i>Fritillaria meleagris</i> L.	Prairies humides	<b>P32</b>	PL-LR PL-Det
Linaceae	<i>Radiola linoides</i> Roth	Zones tourbeuses, ornières, tonsures hygrophiles		PL-Det
Nymphaeaceae	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	Gravières de l'Adour et étangs de l'Armagnac	<b>P32</b>	PL-LR PL-Det
Onagraceae	<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott	Vases et zones exondées		PL-Det
Ophioglossaceae	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	Prairies humides		PL-Det
Orchidaceae	<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó subsp. <i>incarnata</i>	Prairies humides		PL-Det
Orobanchaceae	<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel	Tonsures hygrophiles		PL-Det
Osmundaceae	<i>Osmunda regalis</i> L.	Bois marécageux, landes humides de l'Armagnac	<b>P32</b>	PL-LR PL-Det
Plantaginaceae	<i>Veronica scutellata</i> L.	Prairies tourbeuses	<b>P32</b>	PL-LR PL-Det
Poaceae	<i>Crypsis schoenoides</i> (L.) Lam.	Vases et zones exondées		PL-Det
Potamogetonaceae	<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr.	Gravières de l'Adour et étangs de l'Armagnac		PL-Det
Primulaceae	<i>Anagallis tenella</i> (L.) L.	Prairies tourbeuses - Ornières	<b>P32</b>	PL-LR PL-Det
Primulaceae	<i>Samolus valerandi</i> L.	Vases et zones exondées		PL-Det
Ranunculaceae	<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	Lit de l'Adour		PL-Det
Scrophulariaceae	<i>Limosella aquatica</i> L.	Vases et zones exondées		PL-LR PL-Det
Thelypteridaceae	<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Bois marécageux	<b>PMP</b>	PL-LR PL-Det
Ulmaceae	<i>Ulmus laevis</i> Pall.	Ripisylve		PL-Det

### Statut:

PL-Det = Plante déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées – secteur « plaine »

PL-LR = Plante inscrite sur la Liste Rouge provisoire des plantes rares et menacées de Midi-Pyrénées – secteur « plaine »

PN = Plante protégée au niveau national

PMP = Plante protégée en Midi-Pyrénées

P32 = Plante protégée sur le département du Gers

<sup>1</sup> Il semblerait que de nombreuses observations d'*Utricularia vulgaris* correspondent en fait à *Utricularia australis*, taxon ne faisant malheureusement l'objet d'aucune protection ou inscription sur des listes patrimoniales.

## Les formations végétales caractéristiques des zones humides

La typologie Corine Biotope, malgré de nombreuses imperfections, mais utilisée de plus en plus par les aménageurs et décideurs, sert ici de support à notre identification et description des formations végétales caractéristiques des zones humides du département du Gers.

Nous avons repris les grandes lignes du découpage de cette typologie et donc présenté les zones humides du Gers en six grands ensembles :

- I. les habitats des eaux stagnantes,
- II. les habitats des eaux courantes,
- III. la végétation de bordures des eaux,
- IV. les forêts riveraines et les fourrés humides,
- V. les prairies humides,
- VI. les landes humides et les bas-marais.

Nous avons basé dans la mesure du possible la description de ces habitats sur leur caractérisation botanique (cortège végétal représentatif dans le département), sur les possibilités d'accueil de plantes patrimoniales et sur leur répartition départementale.



*Etang de l'Armagnac*



*Recolonisation après mise en assec d'un étang*



*L'Adour et ses plages de graviers*



*Herbier de renoncules*



*Ripisylve de l'Adour et ses différentes strates*



*Aulnaie tourbeuse de l'Armagnac*



*Ripisylve à Aulne et Frêne de la Save*

## I- Habitats des eaux stagnantes

### 1 Eaux douces stagnantes (hors végétation aquatique)

Il s'agit de la pièce d'eau elle-même, indépendamment des ceintures végétales. Cela concerne les étangs de l'Armagnac, les retenues collinaires que l'on rencontre un peu partout dans la Lomagne ou l'Astarac, grandes ou petites, mais également les mares des coteaux et autres pièces d'eau ponctuelles.

### 2 Galets ou vasières non végétalisés

Cela correspond aux fonds ou aux rives des lacs et étangs non végétalisés et galets ou vases temporairement soumis aux fluctuations naturelles ou artificielles du niveau d'eau. Le cas le plus fréquent dans le département est celui des lacs collinaires d'irrigation qui voient leur niveau fluctuer fortement durant l'année, dégagant notamment en fin d'été de grandes plages vaseuses, dont certaines auront le temps d'être colonisées par la végétation (voir la formation 33 décrite ci-après). C'est également le cas des étangs destinés à la pisciculture lors des phases de pêche hivernales (mise en assec), étangs souvent anciens de l'Armagnac.

### 3 Communautés végétales amphibies

Venant en périphérie ou en succession de l'habitat précédent, ces communautés végétales occupent les fonds et bords des lacs et étangs temporairement exondés, les bassins vaseux, plus rarement sableux ou pierreux, périodiquement ou occasionnellement inondés. Plus rarement et plus localement, on rencontre ces communautés au niveau d'habitats temporaires comme des ornières ou des mares temporaires (par exemple au niveau du carreau d'anciennes carrières : Saint-Cricq ou Homps).

#### **31 Communautés amphibies pérennes** (CB 22.31 Végétations vivaces, oligotrophes)

Il s'agit de tapis de végétaux vivaces submergés pendant une grande partie de l'année par les **eaux oligotrophes** ou **mésotrophes**, des lacs et étangs ou des mares du département. La présence de ces formations extrêmement rares est cependant à confirmer dans le département avec des potentialités réelles dans l'Armagnac.

#### **32 Gazons amphibies annuels** (CB 22.32 Végétations annuelles, oligotrophes à mésotrophes, eurosibériennes)

Il s'agit de communautés de pelouses annuelles des vases et sables oligo-mésotrophes récemment émergés. Les plus caractéristiques sont les communautés naines à *Juncus bufonius*.

Ces associations d'extension souvent très réduite apparaissent au cours de la phase d'assèchement des mares temporaires, des ornières inondées ou des pistes forestières, des pistes des landes humides, des chemins forestiers humides et autres sols suffisamment éclairés temporairement inondés, le plus souvent acides, caractérisés par *Juncus bufonius*, *Isolepis setacea*, *Cyperus flavescens*, *Centaurium pulchellum*, *Blackstonia perfoliata*, *Samolus valerandi*, *Cicendia filiformis*, *Radiola linoides*, *Lythrum hyssopifolia*.

Ce cortège comprend ainsi pour le département bon nombre d'espèces patrimoniales, souvent en situation précaire.

On rencontre ces formations localement dans l'Armagnac à proximité des Landes, le plus souvent au niveau de pistes forestières anciennes et peu utilisées.

### **33 Groupements à *Bidens tripartitus*** (CB 22.33 Végétations annuelles, nitrophiles)

Il s'agit ici de communautés de plantes annuelles plus élevées colonisant les vases riches en azote des mares, étangs et des lacs asséchés (vidange d'étang ou période d'étiage), constitués de *Bidens sp.*, *Xanthium sp.*, *Rorippa palustris* (*R. islandica*), *Chenopodium sp.*, *Polygonum sp.*, *Ranunculus sceleratus*, *Leersia oryzoides*.

Ces communautés se développent en fin d'été et début d'automne et peuvent occuper parfois des surfaces importantes dans le cas de grands lacs d'irrigation (lac de Thoux-St-Cricq, lac de l'Astarac...).

## **4 Végétations aquatiques**

Certains (trop rares) plans d'eau (lacs collinaires, gravières de l'Adour, étangs de l'Armagnac, mares de coteaux) sont occupés par une végétation flottante ou constamment immergée.

### **41 Végétations flottant librement** (CB 22.41 Végétations flottantes)

Les communautés flottant librement à la surface des eaux, plus ou moins riches en nutriments, sont essentiellement des communautés de Lemnacées (*Lemna*, *Spirodela*, *Wolffia*), de petites fougères (*Azolla* naturalisées) ou d'Hépatiques (*Riccia*, *Ricciocarpus*). Ces dernières sont à rechercher dans le département.

Les communautés de Lemnacées sont courantes dans les mares des coteaux et autres petites pièces d'eau. Celles à *Azolla*, plus rares, se développent çà et là notamment dans les gravières de l'Adour.

### **42 Végétations enracinées immergées** (CB 22.42 Végétations enracinées immergées)

Ces formations sont dominées par des Potamots (*Potamogeton*), des phanérogames pérennes immergées, enracinées dont émergent souvent les

épis de fleurs (*Ceratophyllum* spp., *Groenlandia densa*, *Elodea canadensis*...).

On les retrouve le plus souvent dans les petites pièces d'eau : mares prairiales, mares de villages, fontaines.

#### **43 Végétations enracinées flottantes** (CB 22.43 Végétations avec des espèces flottantes)

Il s'agit là de formations dominées par des plantes aquatiques enracinées avec des feuilles flottantes. Plusieurs déclinaisons sont possibles selon le type dominant.

##### **431 Tapis flottant de végétaux à grandes feuilles**

Ces formations de plantes aquatiques enracinées à grandes feuilles flottantes sont souvent accompagnées d'une strate d'espèces immergées (*Ceratophyllum*, *Myriophyllum*, *Potamogeton*) et sont caractéristiques des grands bassins d'eau permanents.

Il s'agit des tapis de Nénuphars (*Nuphar* sp), de Potamots flottants (*Potamogeton* sp.), de Renouées (*Polygonum amphibium*), de *Nymphaea* (exotiques) des étangs de l'Armagnac ou des gravières de l'Adour.

Hormis les formations artificielles à *Nymphaea*, ces taxons sont relativement peu fréquents et d'extension réduite dans le département. *Nuphar lutea* fait d'ailleurs l'objet d'une protection réglementaire départementale et n'est présent que très sporadiquement, notamment dans l'Armagnac et dans les gravières de l'Adour.

##### **432 Communautés flottantes des eaux peu profondes**

Ces communautés sont dominées par des Callitriches (*Callitriche* sp.) ou par des Renoncules aquatiques (*Ranunculus peltatus*, *R. aquatilis*, *R. hederaceus*) ayant des racines immergées et des feuilles flottantes. Ces communautés sont principalement caractéristiques des eaux peu profondes sujettes à des fluctuations du niveau de l'eau et susceptibles d'être occasionnellement à sec. On les rencontre ainsi dans des mares temporaires (carreau d'anciennes carrières, ornières forestières, fossés de drainage...) mais également dans les phases d'exondation des lacs collinaires.

##### **433 Groupements oligotrophes de Potamots**

Il s'agit de formations clairsemées de Potamots à feuilles flottantes étroites (*Potamogeton polygonifolius*, *P. gramineus*), de Callitriches (*Callitriche*), de Renoncules d'eau, de rubanier nain (*Sparganium minimum*) des bassins d'eaux peu profondes, oligotrophes, propres, à niveau fluctuant mais généralement permanentes, constituant souvent de petits plans d'eau. Ces formations, très rares dans le département, se retrouvent localement sur



quelques petites gravières de l'Adour et quelques rares étangs ou petites pièces d'eau de l'Armagnac.

#### ***44 Tapis immergés de Characées*** (CB 22.44 Tapis algaux de Characées)

Ces communautés sont formées de tapis algaux de Charophytes (*Chara* et *Nitella*) des fonds de lacs (le plus souvent des mares et anciens lavoirs) non pollués riches en calcaire. Mares de coteaux de l'Astarac et petits points d'eau (lavoirs, mares bâties) de la Lomagne sont relativement favorables à leur développement.

## **II - Habitats des eaux courantes**

### **1 Lits des rivières**

Il s'agit de la partie strictement en eau et dépourvue de communauté végétale de la rivière.

### **2 Bacs de graviers des cours d'eau**

Les cours d'eau du Gers ne reposent que peu souvent sur ce type de substrat. Seul l'Adour et l'Arros possèdent de véritables bacs de graviers sur lesquels se développent localement et sporadiquement une végétation typique avec *Rorripa* sp., *Oenothera* sp., *Corrigialis littoralis*, *Linaria supina*... (CB 24.22 Végétations des bacs de graviers et galets des cours d'eau) et accompagnées souvent de nombreuses adventices.

### **3 Bacs de sable des rivières**

Il s'agit de zones sableuses du lit de la rivière dépourvues de communauté végétale.

### **4 Végétation immergée des rivières**

Là encore seuls l'Adour et l'Arros accueillent des tapis de Renoncules aquatiques (*Ranunculus fluitans*, *R. trichophyllus*...), de formations à Potamots, ou de Callitriches (CB 24.4 Végétations immergées), même si certaines de ces formations se retrouvent localement au niveau d'autres cours d'eau.

### **5 Dépôts d'alluvions fluviales limoneuses**

Les fluctuations du niveau des cours d'eau (essentiellement l'Adour) mettent ainsi à jour des vases alluviales qui selon la dynamique fluviale et l'époque auront le temps ou non de se végétaliser.

### **51 Dépôts nus d'alluvions fluviales limoneuses**

Il s'agit de vases alluviales dépourvues de végétation.

### **52 Groupements annuels des vases fluviales** (CB 24.52 Végétations annuelles, nitrophiles, des vases et sables exondés)

Ces formations pionnières de plantes annuelles sur alluvions riches en azote sont assez comparables à celles qui se développent dans des conditions similaires en eaux stagnantes et dominées par : *Bidens sp.*, *Rorippa sp.*, *Chenopodium sp.*, *Polygonum sp.*, *Xanthium sp.*

De nombreuses adventices les accompagnent notamment sur les bords de l'Adour.

## **III - Végétation de bords des eaux**

### **1 Roselières (CB 53.1 Roselières à grands héliophytes des sols minéraux eutrophes)**

Les roselières ou végétations avec de grands héliophytes sont habituellement pauvres en espèces et le souvent dominées par une seule espèce (qui donne ainsi le nom à la formation en question).

Elles se développent dans les eaux stagnantes (bassins, queues d'étang) ou à écoulement lent (fossés de drainage), de profondeur fluctuante et quelquefois sur des sols hydromorphes.

Les principales espèces que l'on rencontre sont : les Alisma (*Alisma lanceolatum*, *A. plantago-aquatica*), *Carex riparia*, *Phragmites australis*, *Phalaris arundinacea*, *Rorippa amphibia*, les Rubaniers (*Sparganium emersum*, *S. erectum*), les Typha (*Typha latifolia*, *T. angustifolia*).

On décline ainsi les formations suivantes que l'on rencontre çà et là dans le département.

#### **11 Phragmitaies**

Ces formations dominées par le Phragmite sont relativement rares dans le département et jamais d'extension importante. Une des plus belles phragmitaies du Gers se développe au niveau de l'étang du Pouy à Manciet.

#### **12 Scirpaies lacustres** (Formations à *Schoenoplectus lacustris*)

*Schoenoplectus lacustris* (le Jonc des chaisiers) est peu fréquent dans le Gers et ne se rencontre le plus souvent que sous la forme de quelques pieds isolés.

#### **13 Typhaies**

Ces formations de *Typha latifolia* (*T. angustifolia* beaucoup plus rarement) sont habituellement extrêmement pauvres en espèces et quelquefois se

résumément au recouvrement total d'une seule espèce, le Typha. D'installation rapide, elles sont en outre tolérantes à des périodes prolongées de sécheresse et à la pollution. C'est pourquoi, on les rencontre couramment dans le département au niveau des fossés de drainage ou des mares au milieu de grandes parcelles cultivées.

Plus récemment, ces formations se sont développées dans les bassins de récupération d'eaux pluviales.

#### **14 Roselières basses**

Ces formations de petits hélrophytes le plus souvent non-graminoïdes sont essentiellement représentées dans le Gers par des tapis de Rubanier (*Sparganium erectum*).

#### **15 Végétation à *Phalaris arundinacea***

Les peuplements de *Phalaris arundinacea*, très résistants à la sécheresse, à la pollution et autres perturbations, sont assez bien représentés en ripisylve de l'Adour où ils peuvent occuper des surfaces relativement importantes. Ailleurs ces peuplements sont plus restreints que ce soit en sous-bois de Frênaies riveraines ou au niveau de fossés de drainage en zones inondables.

#### **16 Autres végétations à Scirpes**

Ce sont principalement des formations à *Bolboschoenus maritimus* que l'on rencontre dans le Gers. Ces formations plutôt caractéristiques des eaux saumâtres ou salées sont assez fréquentes dans les fossés de drainage des plaines inondables de l'Est du département (Gimone, Arrats, Save).

### **2 Communautés à grandes Laïches (*Carex*) (CB 53.2 Magnocaricaies des sols riches en matière organique, mésotrophes à eutrophes)**

Ces formations à grandes cypéracées des genres *Carex* ou *Cyperus* occupent la périphérie ou la totalité des dépressions humides, sur des sols pouvant s'assécher pendant une partie de l'année (fossés, queues d'étang). Ces formations de Cypéracées sociales, sont dominées généralement par une seule espèce qui peut indifféremment former des touradons ou des nappes.

Les espèces que l'on rencontre le plus fréquemment sont *Carex acuta*, *Carex acutiformis*, *Carex riparia* et plus rarement *Carex pseudo-cyperus*, *Carex paniculata*. Y sont souvent associés *Lysimachia vulgaris*, *Lycopus europaeus*, *Lythrum salicaria*, *Solanum dulcamara*...

Certaines de ses formations se développent sur des terres abandonnées (ou prairies) en zone inondable en liaison avec des frênaies de recolonisation.

### **3 Végétation des fossés non dominée par les Graminées et les Cypéracées (CB 53.4 Prairies aquatiques ou « cressonnières »)**

Ces formations végétales, de développement linéaire, que l'on rencontre le plus souvent en mosaïque avec les précédentes, colonisent les fossés mais également les bords d'étang ou de lac. Les espèces caractéristiques dominantes sont : *Apium nodiflorum*, *Berula erectum*, *Epilobium sp.* (*E. tetragonum*, *E. hirsutum*, *E. parviflorum*), *Glyceria fluitans*, *Nasturtium officinalis*, *Scutellaria galericulata*, *Sparganium erectum*, *Veronica anagallis-aquatica*, *V. beccabunga*, *Lythrum salicaria*...

Ces formations sont relativement fréquentes et répandues dans le département mais sont plus ou moins diversifiées selon la pression anthropique (pollution, entretien...).

## **IV - Les forêts riveraines et les fourrés humides**

### **1 Saulaie – Peupleraie (CB 44.1 Forêts alluviales à bois tendre)**

Au contact d'une rivière comme l'Adour, sur des alluvions périodiquement dévastées par les crues, s'installent et se réinstallent des forêts et fruticées hygrophiles à bois tendres. Ces bois sont dominés par le Saule blanc et le Peuplier noir, ces deux espèces caractérisant à elles seules les bords de ce cours d'eau.

Les saulaies les plus caractéristiques abritent souvent de nombreuses lianes comme le Houblon (*Humulus lupulus*), la Douce-amère (*Solanum dulcamara*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*), la Bryone dioïque (*Bryonia dioica*) ou la Vigne vierge (*Parthenocissus quinquefolia*).

La strate herbacée, haute et dense, est dominée par la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), la grande balsamine (*Impatiens glandulifera*), le Lamier maculé (*Lamium maculatum*) et l'Ortie (*Urtica dioica*).

Les zones les plus en prise avec la dynamique de la rivière sont souvent colonisées par des saules arbustifs.

### **2 Aulnaie – Frênaie (CB 44.3 Aulnaies-frênaies alluviales)**

Cette formation arborée riveraine se retrouve quasiment le long de toutes les petites rivières au cours plus lent traversant le département du sud au nord comme le Gers, l'Arrats, la Gimone, la Baïse ou encore la Save. L'Aulne glutineux, le Frêne et le Saule cendré caractérisent ces formations boisées, rarement très larges. Chêne sessile et Peuplier noir les accompagnent également. On retrouve dans la strate arborée bon nombre d'espèces de la saulaie-peupleraie. Des espèces comme la Laïche penchée (*Carex pendula*), l'Iris des

marais (*Iris pseudacorus*), le Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*)... viennent les rejoindre.

Le cortège peut être assez diversifié même si très constant et homogène au sein du département avec : *Agrostis stolonifera*, *Calystegia sepium*, *Cardamine flexuosa*, *Carex pendula*, *Carex remota*, *Cirsium palustre*, *Equisetum telmateia*, *Eupatorium cannabinum*, *Filipendula ulmaria*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Humulus lupulus*, *Lysimachia nummularia*, *Myosoton aquaticum*, *Ranunculus repens*, *Rumex sanguineus*, *Scrophularia umbrosa*, *Solanum dulcamara*, *Valeriana repens*... mais souvent *Urtica dioica* et divers *Rubus* (*Rubus ulmifolius* et *Rubus caesius*) montrent des recouvrements importants limitant les autres herbacées.

La formation la plus fréquente, souvent dégradée et limitée à une frange réduite correspond à des Aulnaies-frênaies des rivières à eau calme (CB 44.33).

Ce n'est que très localement, plutôt dans la partie Ouest du département que l'on peut noter la formation de type « Aulnaies-frênaies des micro-systèmes alluviaux (sources, suintements, ruisseaux) » (CB 44.31).

### **3 Saulaie – Aulnaie marécageuse (CB 44.9 Aulnaies et saulaies marécageuses)**

C'est aux bords des étangs, lacs collinaires ou lacs de loisirs que l'on rencontre cette formation le plus souvent sous une forme dégradée (Aulnaie ou saulaie méso-eutrophique correspondant à CB 44.911 et CB 44.921). Différents saules arbustifs y sont présents : Saule cendré (*Salix cinerea*), Saule marsault (*Salix caprea*), Saule roux (*Salix atrocinerea*) mais aussi le Saule blanc (*Salix alba*). L'Aulne glutineux est lui aussi très abondant.

En situation oligotrophique (quasi exclusivement dans de rares secteurs de l'Armagnac), ces aulnaies – saulaies sont accompagnées d'un cortège beaucoup plus rares avec quelques espèces patrimoniales comme *Erica tetralix*, *Osmunda regalis*, *Scutellaria minor*, *Sphagnum spp.*, *Walhenbergia hederacea*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Thelypteris palustris*...

On parle d'aulnaie ou saulaie oligotrophique (CB 44.912 et CB 44.922).

## **V - Prairies humides**

### **1 Prairies humides fermées à hautes herbes**

Il s'agit des **prairies hygrophiles à hautes herbes** s'installant sur les berges fluviales fertiles et des stations de hautes herbes colonisant les prairies humides

et les pâturages ayant subi une plus ou moins longue interruption (voire abandon) de la fauche ou du pâturage.

Ces prairies sont reconnaissables par la **hauteur et la densité de la végétation**, en même temps que par l'abondance des floraisons aux couleurs variées en début d'été.

Les plantes qui caractérisent ces formations sont dans l'ensemble communes avec : la Filipendule (*Filipendula ulmaria*), l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), le Lysimache (*Lysimachia vulgaris*)... L'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) et le Grand Liseron (*Calystegia sepium*) y sont également bien représentés.

Présentes partout dans le département, elles n'occupent pourtant le plus souvent que des surfaces restreintes (angles de parcelles non entretenues, petites parcelles abandonnées, linéaires de petits ruisseaux...).

## **2 Prairies humides mésotrophes à eutrophes (riches en nutriments) (CB 37.2)**

Ces prairies se développent sur des sols modérément ou assez riches en nutriments, qu'ils soient alluviaux ou amendés, mouillés ou humides. Elles sont de toute façon inondées au moins au printemps (et/ou l'hiver), ou bien se trouvent dans des zones où la nappe alluviale affleure. Peu fauchées ou simplement pâturées, elles constituent un habitat spécialisé abritant de nombreuses espèces rares et menacées comme *Bellevalia romana*, *Anacamptis laxiflora*, *Dactylorhiza incarnata*, *Colchicum autumnale*.

C'est aux abords de rivières comme la Gimone, l'Arrats, le Gers, l'Osse, la Baïse ou encore la Save que ce type de prairies est le plus fréquent.

Les faciès où la fauche domine (CB 37.21) montrent la dominance du cortège suivant : *Bromus racemosus*, *Carex distans*, *Festuca arundinacea*, *Hordeum secalinum*, *Oenanthe peucedanifolia*, *Oenanthe pimpinelloides*, *Anacamptis laxiflora*, *Poa trivialis*, *Trifolium patens*...

Lorsque la dominante est le pâturage (CB 37.24), ce sont plutôt les espèces suivantes qui se développent : *Juncus effusus*, *J. inflexus*, *Mentha suaveolens*, *Potentilla reptans*, *Pulicaria dysenterica*, *Ranunculus repens*, *Rumex crispus*...

Il faut également noter des faciès non stabilisés plus hygrophiles parfois dépourvus d'utilisation régulière (jachère, terres sans vocation...) difficiles à classer et caractérisés par des peuplements peu diversifiés en nappe et mosaïque. Les espèces dominantes et régulières sont : *Agrostis stolonifera*, *Carex cuprina*, *C. divisa*, *C. hirta*, *Eleocharis palustris*, *Galium palustre*, *Juncus articulatus*, *Lysimachia nummularia*, *Mentha aquatica*, *M. arvensis*, *Potentilla reptans*, *Pulicaria dysenterica*, *Ranunculus repens*, *Veronica anagalloides*...

### **3 Prairies humides oligotrophes (pauvres en nutriments) (CB 37.3)**

Ce sont des prairies humides dominées par la Molinie (*Molinia caerulea*) sur des sols pauvres en nutriments, non fertilisées, plutôt acides, et soumises à des fluctuations de la nappe d'eau. Le cortège végétal que l'on retrouve est *Agrostis canina*, *Anacamptis laxiflora*, *Anacamptis morio*, *Carum verticillatum*, *Cirsium dissectum*, *Fritillaria meleagris*, *Juncus acutiflorus*, *J. conglomeratus*, *Lobelia urens*, *Lotus uliginosus*, *Neotinea ustulata*, *Ranunculus flammula*, *Scorzonera humilis*, *Scutellaria minor*, *Veronica scutellata*, *Walhenbergia hederacea*...

C'est plutôt dans l'ouest du département, et notamment dans l'Armagnac, que ce type de prairie est présent, mais le plus souvent sous une forme dégradée.

## **VI - Landes humides et bas-marais**

### **1 Les landes atlantiques humides à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (CB 31.1 Landes humides atlantiques, paratourbeuses)**

Les landes humides sont caractérisées par la présence de la Bruyère à quatre angles mais également de la Bruyère ciliée. Le substrat pauvre en éléments nutritifs est humide pendant la plus grande partie de l'année (un assèchement superficiel estival peut néanmoins être observé).

**Aujourd'hui cet habitat est devenu résiduel dans l'Armagnac et subit la pression des plantations de Pins.**

Les espèces caractéristiques sont : Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*), Callune (*Calluna vulgaris*), Ajonc nain (*Ulex minor*), Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Simethis (*Simethis mattiazzii*), et différentes Sphaignes (*Sphagnum sp.*).

### **2 Les Bas-marais acides (CB 54.4 Bas-marais acides)**

Exclusivement sur substrat acide (secteur de l'Armagnac), la présence réelle de ces formations reste à confirmer tant l'évolution des pratiques agricoles (drainages, retournement des prairies...) a modifié profondément les milieux humides du département.

Ponctuellement au sein de rares prairies marécageuses ou de landes atlantiques humides, ou bien occupant encore le fond de fossés de drainage, il est encore possible que ces formations subsistent de façon dégradée avec un cortège végétal appauvri.

## Conclusions

Ce petit tour d'horizon des milieux humides du département sous un angle botanique est bien sûr sommaire et incomplet.

Il montre cependant que les milieux humides gersois sont très liés aux pratiques humaines et notamment agricoles. Certains de ces milieux ont même été entièrement créés par l'homme (mares, étangs, lacs collinaires, fossés, gravières, carreaux de carrières...) et cela parfois récemment. D'autres au contraire ont vu leur surface réduire jusqu'à la quasi-disparition depuis la moitié du XXe siècle. Baqué, en 1930 dans son précis de géographie du Gers, indique par exemple que les Landes atlantiques concernent 1/3 du Bas-Armagnac, alors qu'elles en représentent aujourd'hui moins de 1%. De même, Dupuy citait plusieurs marais et de nombreuses espèces caractéristiques de tourbières, non retrouvées aujourd'hui.

Malgré tout il subsiste encore, de façon relictuelle et précaire, des cortèges végétaux de zones humides ; il convient de mieux les connaître, dans leur composition et leur répartition, et bien sûr de les protéger, que ce soit pour leur valeur patrimoniale, leur valeur fonctionnelle vis-à-vis de la ressource en eau, mais aussi pour les niches écologiques originales qu'ils sont pour une faune associée devenue elle aussi extrêmement rare et précarisée.

La connaissance et l'approfondissement de TOUS les milieux humides et notamment celle des plus confidentiels (surface très réduite ou typologie méconnue) est primordiale, car aujourd'hui c'est bien souvent la méconnaissance de leur valeur patrimoniale et l'ignorance de leur existence qui sont les premières causes de leur destruction.

## Bibliographie

- **Baque Z.**, 1930 – *Le département du Gers : Première partie : Géographie physique* - 1 vol., Auch : 173p
- **Dupuy**, 1868 - *Mémoires d'un botaniste accompagnés de la florule des stations de chemin de fer du Midi dans le Gers*. Paris, 1 vol.: 358 p.
- **ENGREF**, 1997. *Corine Biotope Version originale*. Types d'habitats français. 194p.
- **Julve Ph.**, 1998. *Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France*. Version juillet 2008. <http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>
- **Romao C.**, 1999. *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne*. EUR 15/2. Commission Européenne DG Environnement .132p.
- **Corriol G. / CBP**, *Clé typologique des habitats naturels de Midi-Pyrénées et des Pyrénées françaises. Clé générale*. Version 4 : janvier 2006. Document de travail